

Règlement Concours photo numérique de l'ADP.3P « Votre coup de cœur au Pays aux 3 Provinces »

L'Association de Développement du Pays aux 3 Provinces (ADP3P) organise un concours photo pour fêter le deux-centième numéro de l'Echo des 3 Provinces qui paraîtra en juin-juillet 2019. Les photos retenues seront présentées sur une double page de cet Echo.

Article 1 - Ce concours est ouvert à tous. Quatre photos maximum par participant.

Article 2 - Les membres du conseil d'administration de l'ADP3P peuvent y participer mais seront hors-concours.

Article 3 - Le Pays aux 3 Provinces délimite naturellement la zone concernée de prise de vues **(voir carte des visites visible sur le site de l'ADP3P)**.

Article 4 - Les photos couleurs réalisées en JPEG de format 1200 X 1800 pixels minimum et 2000 X 3000 pixels maximum devront parvenir par messagerie internet aux deux adresses : evelyne.relion@orange.fr et patrick.hannelle@wanadoo.fr

Chaque photo sera nommée avec nom et prénom de l'auteur ; le lieu de prise de vue devra y figurer. Dans le message internet de l'auteur accompagnant les photos devront figurer : nom, prénom, adresse complète de l'auteur et numéro de téléphone.

Article 5 - Les gagnants seront désignés par un jury composé de membres du conseil d'administration de l'ADP3P. Ses décisions seront sans appel.

Article 6 – Seule une photo retenue par candidat validée par le jury sera récompensée par un agrandissement papier argentique en 20 x 30 cm voire 30 x 45 cm suivant la qualité de l'image.

Un lot sera offert à tout participant : soit un livre des Journées d'Etudes Vosgiennes de Lamarche et Martigny soit un lot (non défini). La remise des prix sera faite lors d'un comité de rédaction (non déterminé). Les concurrents seront avertis.

Article 7 : Date limite d'envoi des photos : 5 avril 2019. Toutes les photos seront visibles sur le site de l'association.

Article 8 - La participation au concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation.